



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTI'VAL DE
MARNE POUR L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 10
ET 11 OCTOBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-308
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 23, rue du Commandant Jean Duhail – 94 120 Fontenay-sous-Bois – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Bricolo » les vendredi 10 et samedi 11 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2025-2026.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 23, rue du Commandant Jean Duhail – 94 120 Fontenay-sous-Bois – une convention pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Bricolo » les vendredi 10 et samedi 11 octobre 2025, dont le montant de participation au coût de plateau artistique est fixé à 1 300 € (mille trois cents euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250912-lmc1H13474H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/09/2025
Date de Publication : 12/09/2025